



Probleme installation cheminee

Par **nuema**, le **03/12/2010** à **11:23**

Bonjour,

Nous avons fait construire notre habitation par B***** et y résidons depuis mai-2010. Depuis la conception du projet il a toujours été question de l'installation d'une cheminée dans la salle à manger. Le conduit a bien été prévu et réalisé. Aujourd'hui nous voulons installer notre cheminée, mais l'installateur refuse de le faire, le placo derrière l'emplacement de la cheminée n'est pas antifeu et des gaines électriques passent dans le placo présent, des interrupteurs et prises sont présentes de part et d'autre de cette paroi. Après l'avoir signalé au conducteur de travaux, on nous répond que cette paroi était une option contractuelle et qu'on a accepté l'implantation qu'ils avaient faite des prises et interrupteurs et ne veulent rien modifier, soit disant c'est à nous de le faire. Bien sûr on ne nous a à aucun moment parlé de cette option contractuelle et concernant la validation des emplacements des prises et interrupteurs il me semble que c'est eux les professionnels, nous ne nous sommes pas rendus compte de l'erreur que nous commétions, ne connaissant pas les normes (chacun son métier) et en plus ils nous pressaient de renvoyer les documents pour que les travaux avancent...

Pouvez vous nous dire s'il faut que l'on fasse intervenir un expert ou huissier immobilier pour constater ces malfaçons ?? quel recours avons nous ???? merci d'avance pour votre aide.
Cordialement